



Un million de trop

mettre en œuvre des solutions pour s'attaquer à la pauvreté des enfants au Canada

Rapport 2004 sur la pauvreté des enfants au Canada



Il y a quinze ans, la Chambre des communes adoptait à l'unanimité la résolution de « *s'employer à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants au Canada d'ici l'an 2000* ». Dans un contexte de croissance économique, plus d'un million d'enfants, soit près d'un enfant sur six, vivent toujours la pauvreté au Canada.

Les solutions sont bien connues. C'est la volonté politique qui fait défaut. Le temps est venu de mettre fin au déficit social.

Quels succès connaît le Canada dans ses efforts pour contrer la pauvreté des enfants et des familles?¹

Secteur d'intervention	Évaluation	Quelle est la situation?
Pauvreté des enfants et des familles	Aggravation ↓	→ Plus d'un million d'enfants vivent la pauvreté - augmentation depuis 1989 → Pour la première fois depuis six ans, hausse du taux de pauvreté infantile à 15,6 % - plus élevé qu'en 1989 → Un tiers de tous les enfants au Canada ont vécu la pauvreté durant une année au moins depuis 1996
Couples avec enfants	Pas de progrès ↔	→ Le revenu des couples à faible revenu avec enfants se situe toujours à 9 000 \$ en moyenne sous le seuil de pauvreté → Pour l'essentiel, les taux de pauvreté n'ont pas changé depuis l'an dernier - 10 %
Familles mono-parentales dirigées par une femme	Aggravation ↓	→ La pauvreté infantile dans les familles monoparentales dirigées par une femme dépasse 50 % pour la première fois depuis trois ans → Les familles monoparentales à faible revenu dirigées par une femme auraient besoin de 8 800 \$ de plus en moyenne pour atteindre le seuil de pauvreté
Écart entre les riches et les pauvres	Pas de progrès ↔	→ Inégalités profondes consolidées au cours du boom économique. Le revenu moyen des 10 % de familles canadiennes avec enfants les plus riches était plus de onze fois supérieur à celui des 10 % de familles les plus pauvres
Recours aux banques alimentaires	Aggravation ↓	→ L'an 2003 marque une année sans précédent en ce qui a trait au recours aux banques alimentaires - 317 242 usagers étaient des enfants ²
Exclusion sociale	Aggravation ↓	→ Les taux de pauvreté infantile chez les enfants Autochtones, les enfants immigrants et les enfants appartenant à une minorité visible dépassent de plus de la moitié ceux des enfants de la population en général; le taux de pauvreté des enfants ayant des limitations fonctionnelles est de 27,7 %

Trop d'enfants subissent la pauvreté depuis trop longtemps - Le Canada doit se doter d'un Plan d'investissement social à la faveur des enfants et des familles

Nous devons mesurer nos progrès par les normes que nous donnons pour les moins privilégiés d'entre nous [...] Le véritable défi du leadership est de rallier un pays autour de ses aspirations non réalisées. De bâtir une société fondée sur l'égalité et non sur le privilège, sur le devoir et non la domination gouvernementale. Une société basée sur la compassion et la solidarité et non l'indifférence ou la négligence.

Paul Martin, 14 novembre 2003

La population canadienne en a assez d'entendre dire que les solutions au problème de la pauvreté infantile sont impossibles à mettre en œuvre soit parce que nos chefs politiques ne trouvent pas de terrain commun d'entente soit parce que nous n'avons pas les moyens de transformer la vie de nos enfants et de leurs familles. Au contraire, le Canada peut très bien financer un plan d'action à long terme à la faveur de ses enfants et de leurs familles; il n'a qu'à y diriger ses surplus anticipés au cours de la prochaine décennie.

Nous mettons les gouvernements au défi de réduire la pauvreté infantile à des niveaux jamais atteints dans ce pays. Faisons du Canada un leader mondial, fier de la manière dont il traite ses enfants et évite à ses enfants les affres de la pauvreté.

Nous célébrons cette année le quinzième anniversaire de l'engagement du Parlement du Canada en vue d'éradiquer la pauvreté des enfants. Pourtant 1 065 000 enfants, ou près d'un enfant sur six au Canada, vivent toujours la pauvreté. Non seulement la fiche du Canada en matière de pauvreté infantile est-elle pire qu'elle ne l'était en 1989, mais le taux de pauvreté au Canada a augmenté pour la première fois en 2002, suivant cinq années consécutives de déclin.

Il y avait tout lieu de se réjouir de ces cinq années consécutives de sursis, mais les gouvernements au Canada n'ont pas su faire les investissements qu'il fallait pour confirmer cette tendance à la baisse.

Nous savons ce qu'il faut faire pour changer les choses. Dans les pays où la pauvreté des enfants et des familles a été réduite de manière significative, les gouvernements ont investi dans des services éducatifs et de garde à l'enfance accessibles à grande échelle, dans des systèmes efficaces de prestations pour les enfants, dans des programmes nationaux d'habitation à prix modique, dans des programmes de création de bons emplois à salaires décentes et dans des systèmes généreux de sécurité du revenu et d'assurance-emploi.



Mesurer les progrès en rapport avec les solutions : Points de repère

POINTS DE REPÈRE :	CONTEXTE	ÉVALUATION	RECOMMANDATIONS
Augmentation du salaire minimum, accès accru à des emplois à salaires décents, mesures facilitant l'intégration des immigrants et immigrantes, et renforcement des protections du Programme d'assurance-emploi	<ul style="list-style-type: none"> → Aggravation de la situation des travailleurs et travailleuses à faible revenu. Près de la moitié de tous les enfants pauvres au Canada vivent dans une famille où les parents travaillent à l'année. Un quart des enfants ont au moins un parent qui travaille à temps plein toute l'année 	Ce problème ne fait pas partie des dossiers nationaux; besoin de leadership fédéral	<ul style="list-style-type: none"> → Hausse du salaire minimum à 10 \$/h → Création d'une Commission fédérale-provinciale sur le salaire décent afin de trouver des solutions aux problèmes du marché du travail → Restaurer l'admissibilité à l'a.-e. → Contrer les obstacles multidimensionnels du marché du travail auxquels font face les groupes exclus
Instaurer un régime efficace de prestations pour les enfants, des prestations suffisamment élevées pour empêcher que les parents qui travaillent, y compris les parents seuls, ne tombent dans la pauvreté; éviter que la prestation fédérale ne soit pas récupérée à même les prestations d'aide sociale	<ul style="list-style-type: none"> → Aspect positif : les transferts fédéraux ont empêché que 570 000 enfants ne tombent dans la pauvreté → Il est prévu que la Prestation fiscale pour enfants atteigne 3 240 \$ en 2007 → Beaucoup de provinces récupèrent la prestation fédérale à même les prestations versées aux familles bénéficiaires d'aide sociale 	Une certaine amélioration de la Prestation fiscale pour enfants est bien reçue; besoin de bonification afin de hausser le niveau de prestation et remédier aux politiques provinciales de récupération	<ul style="list-style-type: none"> → Consolider en un seul régime les prestations pour enfants et les hausser à un maximum de 4 900 \$ par année → Mettre un terme au recouvrement à même les prestations d'aide sociale
Instaurer un système universellement accessible de services éducatifs et de garde à l'enfance (SÉGE) de qualité pour soutenir le développement et l'épanouissement des jeunes enfants et permettre aux parents de travailler ou de se perfectionner	<ul style="list-style-type: none"> → Ensemble bigarré de services fragmentés et sous-financés → Services de garde réglementés en mesure de répondre au besoin de seulement 12 % des enfants âgés de zéro à douze ans → Engagement du gouvernement fédéral d'investir 5 milliards sur cinq ans (soit 1 milliard par an) pour travailler, de concert avec les provinces, à la création d'un système national de SÉGE 	Une véritable occasion de marquer des progrès significatifs, mais dès le départ il faut jeter de bonnes bases pour s'assurer que les promesses se transforment en gestes concrets	<ul style="list-style-type: none"> → Le gouvernement fédéral assume le leadership et instaure un système national de SÉGE financé adéquatement, assujéti à l'obligation de rendre des comptes et fondé sur les principes d'universalité, de qualité, d'accessibilité, de développement de l'enfant et d'inclusion → Les provinces s'engagent à créer des systèmes fondés sur ces principes et respectant des buts, objectifs, calendriers de réalisation et mécanismes d'évaluation → Le financement doit continuer de s'accroître pour atteindre cinq milliards de plus d'ici cinq ans
Accroître considérablement le nombre de logements à prix modique pour mettre fin à l'itinérance chez les adultes et les familles, et pour permettre aux parents d'élever leurs enfants dans des milieux sains et de collectivités saines	<ul style="list-style-type: none"> → Très peu de logements sociaux construits depuis 1996 de sorte que plus de 68 % des familles à faible revenu avec enfants vivent dans des logements inabordables → Un imbroglio fédéral-provincial entourant le financement entrave les efforts du gouvernement fédéral et nuit à l'application de l'entente-cadre multilatérale sur le logement abordable → Le gouvernement fédéral a promis d'investir 1,5 milliard de plus sur cinq ans dans le logement abordable 	Les effets positifs sont atténués par des problèmes de mise en œuvre à l'échelle des provinces. Besoin d'améliorations	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre fin à l'imbroglio fédéral-provincial → Bâtir 25 000 nouveaux logements abordables tous les ans pendant les cinq prochaines années
Renouveler le filet national de sécurité sociale par le truchement du Transfert social canadien en augmentant le niveau de financement fédéral et en renforçant les mécanismes de reddition de comptes en ce qui concerne les services sociaux dispensés par les provinces, notamment le programme d'aide sociale	<ul style="list-style-type: none"> → Les transferts fédéraux destinés aux services sociaux ont été considérablement diminués depuis 1996 → 544 000 enfants ont recours à l'aide sociale mais les prestations sont loin d'atteindre le seuil de la pauvreté dans toutes les provinces → Le gouvernement fédéral a créé un programme de financement distinct pour les transferts sociaux (Transfert social canadien) 	Progrès ralentis, le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership dans l'élaboration d'une stratégie pour améliorer le programme d'aide sociale et les services sociaux	<ul style="list-style-type: none"> → Programme de financement distinct pour l'éducation postsecondaire, les SÉGE et le logement à pris abordable et consacrer le TSC aux services sociaux et au programme d'aide sociale → Augmenter le niveau de financement fédéral → Adopter des principes exécutoires qui font en sorte que toutes les personnes dans le besoin aient accès à des services et du soutien adéquats

Augmentation de la pauvreté des enfants : plus d'un million d'enfants sont toujours pauvres

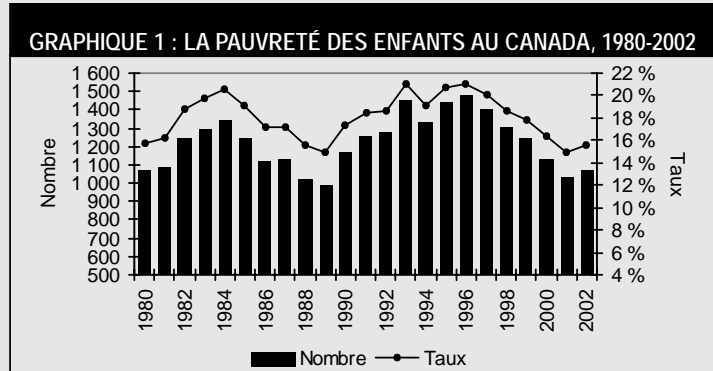
La croissance économique, conjuguée à des investissements sociaux, a eu pour effet de faire chuter la pauvreté des enfants à chaque année depuis 1996. En 2001, le taux de pauvreté infantile de 14,9 % correspondait à celui de 1989, sommet de la dernière relance économique (graphique 1).

Toutefois, l'année 2002 marque la fin des progrès du Canada en termes de réduction de la pauvreté infantile. Le contexte économique demeure favorable et pourtant 1 065 000 enfants, soit près d'un enfant sur six au Canada, vivent la pauvreté. En dépit d'une croissance économique persistante, d'une baisse du taux de chômage et d'une création d'emplois sans précédent, le taux de pauvreté des enfants a atteint 15,6 %.

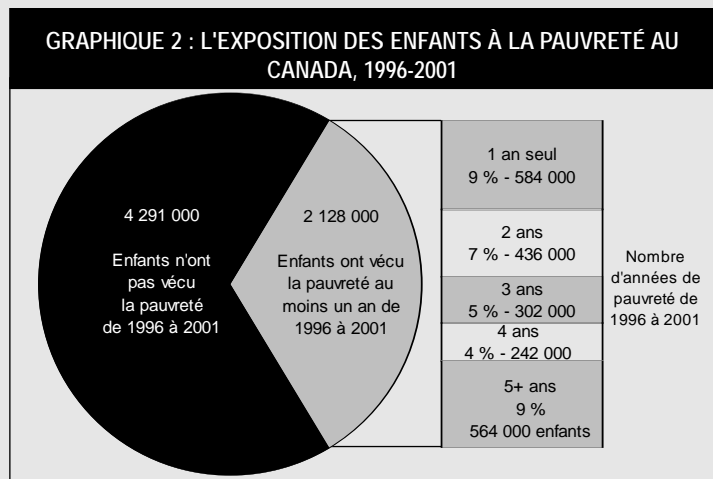
Un tiers des enfants au Canada sont aux prises avec la pauvreté en période de prospérité économique

L'analyse de la pauvreté des enfants sur un an ne dresse pas un portrait fidèle de l'ampleur et des répercussions du problème. En fait, au cours du boom économique des années 1996 à 2001, 2,1 millions d'enfants ont été aux prises avec la pauvreté durant une année au moins - c'est-à-dire un tiers de tous les enfants au Canada (graphique 2).

Tout au long de cette période de croissance économique, 1,5 millions d'enfants, soit un sur quatre, ont vécu la pauvreté durant deux années au moins. Quoique la majorité des enfants vivent en alternance la pauvreté, la réalité veut que plus d'un demi million d'enfants, soit un enfant sur dix au Canada, aient connu la pauvreté durant cette période de prospérité économique.



Source : Statistique Canada, *Tendances en matière de revenu au Canada, 2002*, 13F0022XCB.



Source : Statistique Canada, *Tendances en matière de revenu au Canada, 2002*, 13F0022XCB.

GRAPHIQUE 3 : LA PAUVRETÉ DES ENFANTS AU CANADA ET DANS LES PROVINCES, 2002

	Pauvreté infantile		Revenu moyen requis pour atteindre le seuil de pauvreté	
	TAUX %	NOMBRE	BIPARENTALE AVEC ENFANT	MONOPARENTALE DIRIGÉE PAR UNE FEMME
Canada	15,6	1 065 000	9 000 \$	8 800 \$
Terre-Neuve et Labrador	21,9	24 000	6 300 \$	7 100 \$
Île-du-Prince-Édouard	11,4	4 000	-	-
Nouvelle-Écosse	18,1	36 000	6 900 \$	7 300 \$
New Brunswick	14,3	23 000	7 700 \$	6 200 \$
Québec	16	245 000	8 500 \$	8 200 \$
Ontario	13,6	373 000	9 700 \$	9 100 \$
Manitoba	20,8	53 000	9 900 \$	10 300 \$
Saskatchewan	18,7	44 000	5 700 \$	7 400 \$
Alberta	13,3	98 000	8 800 \$	8 900 \$
Colombie-Britannique	19,6	167 000	10 000 \$	10 400 \$

Source : Statistique Canada, *Tendances en matière de revenu au Canada, 2002*, 13F0022XCB.

Les familles à faible revenu toujours aux prises avec la pauvreté

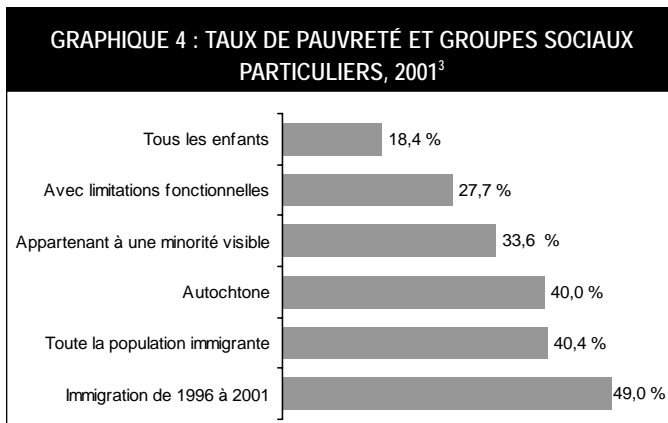
La situation des couples à faible revenu avec enfant s'est améliorée quelque peu depuis 2002, mais leur revenu est demeuré 9 000 \$ en moyenne sous le seuil de pauvreté. Et la situation des familles monoparentales dirigées par une femme s'est détériorée si on la compare à l'année précédente. Que ces mères chefs de familles monoparentales travaillent ou non, l'écart entre leur revenu et le seuil de pauvreté s'est creusé. Pour atteindre le seuil de pauvreté, il faudrait ajouter 8 800 \$ en moyenne à leur revenu (graphique 3).

Aucun progrès pour réduire le fossé entre les familles riches et les familles pauvres

Les inégalités profondes entre les familles riches et les familles pauvres se sont consolidées au cours du boom économique. En 2002, le revenu des 10 % de familles les plus riches au Canada était plus de onze fois supérieur au revenu des 10 % de familles les plus pauvres. En termes de monnaie réelle, de 1996 à 2002, le fossé entre les familles les plus riches et les familles les plus pauvres s'est creusé. En 2002, l'écart entre le revenu moyen des 10 % de familles avec enfant les plus riches et celui des 10 % de familles avec enfant les plus pauvres était de 171 500 \$.

Actions requises pour promouvoir l'intégration sociale

La pauvreté et les préjudices sont trop répandus dans notre société, mais certains groupes sociaux sont plus touchés que d'autres (graphique 4). La persistance d'inégalités sociales fondées sur le sexe, l'ethnie et les capacités illustre les conséquences de l'érosion du filet de sécurité sociale et souligne les limites de se fier principalement sur la croissance économique pour réaliser l'intégration sociale. Dans le cadre d'un Plan d'investissement social à la faveur des enfants et des familles, il faudra adopter des politiques et consentir des fonds pour remédier aux causes systémiques de la pauvreté et des préjudices et pour promouvoir une plus grande égalité dans nos collectivités.



Source : Statistique Canada, données du recensement, 2001.

Quoique la majorité des enfants pauvres au Canada vive dans une famille biparentale, les mères seules et leurs enfants demeurent un des groupes les plus vulnérables économiquement. En dépit de la hausse du taux d'activité de ces mères, leur situation ne s'améliore pas⁴.

Le niveau de pauvreté des enfants vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme s'est détérioré par rapport aux deux années précédentes. En 2000 et 2001, pour la première fois, le taux de pauvreté de ces enfants avaient chuté sous la barre du 50 %, une tendance qui a été renversée en 2002. En effet, en 2002, le taux de pauvreté des enfants vivant dans une famille monoparentale dirigée par une femme a augmenté de près de sept points - de 45 % en 2001 à 51,6 %. D'autre part, le taux de pauvreté des enfants vivant dans une famille biparentale est demeuré, quant à lui, pratiquement inchangé. En réalité, l'augmentation du taux de pauvreté infantile de 2001 à 2002 peut être attribuable, pour l'essentiel, à l'aggravation des conditions de vie au sein des familles monoparentales dirigées par une femme.

L'apport de la population immigrante continuera d'être absolument déterminant pour la prospérité du Canada. On prévoit que l'immigration sera responsable de la presque totalité de la croissance de la main-d'œuvre au Canada d'ici 2011. Toutefois, la précarité du marché du travail a engendré des niveaux de pauvreté et d'exclusion élevés chez les personnes nouvellement immigrées⁵. Beaucoup de travailleurs et travailleuses récemment immigrés au pays sont confinés à des emplois peu rémunérés avec peu ou pas d'avantages sociaux.

En dépit de leurs titres de compétences plus élevés que jamais, les conditions de vie des immigrantes et immigrants récents ont connu une baisse considérable comparativement à celles de la population immigrante des décennies passées. Souvent, les employeurs canadiens ne reconnaissent pas l'expérience ni les titres de compétences acquis à l'étranger⁶. Le taux de pauvreté infantile dans l'ensemble de la population immigrante est plutôt élevé à 40,4 %, mais il grimpe davantage pour atteindre 50 % chez les personnes nouvellement immigrées, à savoir depuis 1996.

Dans le cas des groupes racialisés, le problème de la discrimination s'ajoute aux obstacles à l'emploi⁷. Le revenu moyen de travail des personnes appartenant à une minorité visible était de 27 149 \$ en 2001, soit 4 600 \$ de moins que le revenu moyen pour l'ensemble des travailleurs au Canada⁸. Et le taux de pauvreté infantile dans ces familles racialisées était de 33,6 % en 2001.

Il est significatif que de plus en plus d'immigrantes et d'immigrants récents font partie de groupes racialisés plus susceptibles de subir de la discrimination que les générations précédentes d'immigrants. Près des trois-quarts de la population immigrante arrivée au pays durant les années 1990 appartenaient à une minorité visible, en hausse de 68 % par rapport aux années 1980 et de 52 % par rapport aux années 1970⁹. Étant donné que la vaste majorité des immigrantes et immigrants récents s'établissent dans les grands centres urbains, la racialisation de la pauvreté devient une dure réalité dans les grandes villes canadiennes.

Les populations autochtones sont encore celles qui connaissent les taux de pauvreté les plus élevés. Le taux de pauvreté des enfants vivant à l'extérieur des réserves était de 40 %, soit plus du double de la moyenne pour l'ensemble des enfants du Canada. Les Autochtones représentent une tranche importante et en pleine croissance de la population urbaine au Canada, notamment dans les villes situées entre Winnipeg et Vancouver. Pourtant, il existe très peu de soutien financier ou de services pour venir en aide aux familles autochtones vivant dans les agglomérations urbaines¹⁰.

En dépit d'une certaine amélioration sur le plan de la scolarisation et de la participation au marché du travail, les Autochtones sont encore moins susceptibles d'avoir un emploi que la population en général. Leur revenu d'emploi moyen est toujours plus bas que celui de l'ensemble de la main-d'œuvre active. En 2001, les travailleurs et travailleuses autochtones gagnaient deux tiers de ce que les autres travailleurs gagnaient en moyenne au pays¹¹.

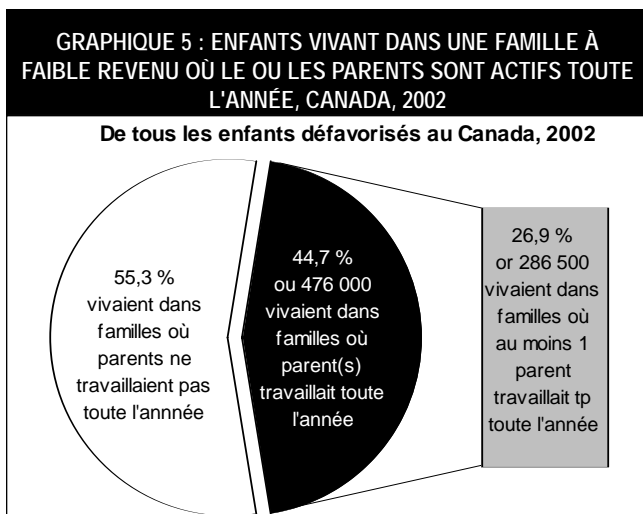
Les enfants qui ont des limitations fonctionnelles font face à des obstacles en termes de leur pleine intégration et leurs familles sont aux prises avec des problèmes financiers, sociaux et émotionnels. Ces enfants sont plus susceptibles que les enfants sans limitation fonctionnelle de vivre dans une famille à faible revenu, d'une part, à cause des coûts financiers afférents à leur handicap et, d'autre part, à cause de la perte de revenu familial attribuable au fait que leur mère, principalement, doit quitter son emploi pour s'occuper d'eux. En 2001, le taux de pauvreté infantile des enfants ayant des limitations fonctionnelles était de 27,7 %¹².



Les chemins du progrès : de bons emplois, des salaires décents, des protections suffisantes et des avantages sociaux

Au cours de cette plus récente relance économique, le Canada a bien fait en termes de création d'emplois et de baisse de chômage. Toutefois, bien que les parents soient de plus en plus nombreux à travailler, ils ont des emplois peu rémunérés qui ne leur donnent pas suffisamment d'heures et d'avantages sociaux pour leur permettre d'échapper à la pauvreté. Depuis le début de la relance économie, le pourcentage d'enfants pauvres dont les parents avaient un revenu d'emploi a augmenté à tous les ans. En fait, les enfants dont les parents sont actifs sur le marché du travail représentent la vaste majorité d'enfants défavorisés.

Près de la moitié des enfants pauvres au Canada, ou 44,7 % de tous les enfants, vivent dans une famille dont le parent (ou les parents) a travaillé toute l'année mais n'a pas réussi à se hisser au-dessus du seuil de la pauvreté. Même s'ils ont un emploi à temps plein, beaucoup de parents ont peine à joindre les deux bouts. Plus d'un quart des enfants pauvres au Canada avaient au moins un parent actif à temps plein durant toute l'année sur le marché du travail (graphique 5).



Source : CCDS à partir de données de *L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de Statistique Canada, fichier maître.

La vulnérabilité de la main-d'œuvre s'accroît surtout à cause de l'incidence élevée d'emplois peu rémunérés, de l'érosion des normes de travail, d'une diminution du taux de syndicalisation et de la prolifération d'emplois avec peu ou pas d'avantages sociaux¹³.

La restructuration et la réduction des effectifs des années 1990 ont eu pour effet de remplacer beaucoup de bons emplois par des emplois non assujettis aux normes du travail; on parle surtout de travail temps partiel, à contrat, saisonnier et à son propre compte.

Aujourd'hui, le pourcentage d'emplois non assujettis aux normes du travail représente 37 % de tous les emplois au Canada, à comparer à 25 % au milieu des années 1970¹⁴.

Un travailleur ou une travailleuse sur quatre, soit deux millions d'adultes, occupe un emploi peu rémunéré au Canada. L'incidence des emplois à revenu peu élevé est demeurée à toutes fins pratiques inchangée tout au long du boom économique (graphique 6). Le Canada se démarque en tant que pays où les salaires sont peu élevés; il se situe au deuxième rang seulement après les États-Unis pour l'ensemble des pays industrialisés¹⁵.

TABLEAU 6 : TRAVAIL DANS DES EMPLOIS À REVENU PEU ÉLEVÉ AU CANADA

Salaire peu élevé étant défini comme un revenu inférieur aux deux tiers du salaire horaire moyen national - environ 10 \$ l'heure

	1997	2002
Tous	25 %	25,3 %
Hommes	19,4 %	19,4 %
Femmes	31,1 %	31,5 %
Temps plein	18,4 %	18,2 %
Temps partiel	53,9 %	57 %
Syndiqué	7,1 %	8,4 %
Non syndiqué	34 %	33 %

Source : Enquête sur la population active telle que citée par Andrew Jackson dans *Good Jobs in Good Workplaces : Reflections on medium-term labour market challenges*. Juillet 2003. Caledon Institute of Social Policy, tableau 2.

Le déclin de la qualité des emplois correspond au déclin du taux de syndicalisation au Canada. En 2002, le taux de syndicalisation au Canada était de 32 %, une baisse par rapport à 41,85 en 1984¹⁶. Les avantages de la syndicalisation sont manifestes : salaires plus élevés, meilleurs avantages sociaux et plus grande stabilité d'emploi. En 2002, 33 % des travailleuses et travailleurs non syndiqués occupaient des emplois peu rémunérés à comparer à 8,4 % des travailleuses et travailleurs syndiqués.

Le pourcentage de femmes actives sur le marché du travail est plus élevé que jamais auparavant. Pourtant, non seulement les femmes gagnent-elles moins que les hommes, mais elles sont aussi plus susceptibles de travailler à temps partiel ou dans des emplois non assujettis aux normes du travail, de travailler dans des emplois de bureau, de ventes ou de services où les salaires sont plus bas que dans les emplois de cols bleus occupés majoritairement par des hommes¹⁷.

Diminution de l'accès à l'assurance-emploi

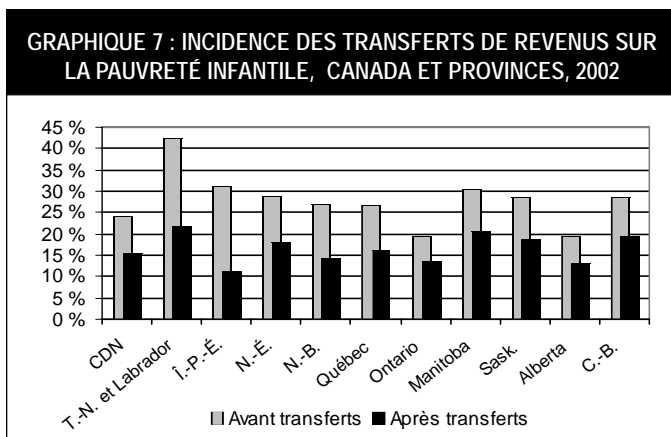
L'assurance-emploi devrait constituer la première ligne de défense pour les parents sans emploi. Toutefois, les modifications apportées au régime d'a.-e. durant les années 1990 ont eu pour effet de priver de prestations les travailleuses et travailleurs à faible revenu qui se retrouvent en chômage. Le régime d'a.-e. ne s'est pas adapté à un marché du travail où les emplois créés ne satisfont pas nécessairement aux critères d'admissibilité. Très souvent, les travailleuses et travailleurs à temps partiel, saisonniers et temporaires ne répondent pas aux critères d'admissibilité tandis que d'autres ne sont admissibles que pour une très brève période de prestation.

En 2001, seulement 39 % des personnes sans travail recevaient des prestations d'a.-e., une baisse par rapport à 75 % dix années plus tôt. L'augmentation du nombre d'heures et de semaines de travail requises pour être admissible, conjuguée à la diminution des prestations, a eu de graves répercussions sur les femmes notamment. L'admissibilité des femmes a chuté considérablement. En 1990, 69 % des femmes sans emploi recevaient des prestations d'assurance-emploi tandis qu'en 2001, elles n'étaient plus que 33,0 % à en recevoir¹⁸.

Les investissements publics sont une façon de protéger les enfants contre la pauvreté

Faute d'un nombre suffisant de bons emplois pour permettre aux familles d'échapper à la pauvreté, les transferts publics ont une incidence déterminante sur la vie de milliers d'enfants à chaque année. Les dépenses sociales, dont le crédit pour TPS, la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le Régime d'assurance-emploi, jouent un rôle crucial pour empêcher les enfants de sombrer dans la pauvreté.

La valeur des investissements sociaux est manifeste : en 2002, 570 000 enfants ont échappé à la pauvreté grâce à des investissements publics. Sans de tels investissements, le taux de pauvreté infantile au Canada aurait atteint 23,9 % plutôt que son taux actuel de 15,6 % (graphique 7).



Source : CCDS à partir de données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, fichier maître.

Toute stratégie qui vise sérieusement à réduire la profondeur et les niveaux de pauvreté infantile devra avoir recours à des transferts substantiels et supplémentaires de revenus. La lenteur des progrès du Canada au chapitre de la réduction de la pauvreté des enfants et des familles est une leçon clé à tirer de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) : nous retirons de ce programme autant que nous sommes prêts à y investir.

Il est essentiel de se doter d'un régime intégré de prestations fiscales pour enfants afin de réduire significativement la pauvreté et de reconnaître les coûts spéciaux afférents à l'éducation des enfants que doivent déboursier les familles à revenu faible, modeste et moyen. Les gains provenant d'un emploi n'ont jamais suffi pour empêcher les familles dont les parents occupent des emplois à bas revenu d'échapper à la pauvreté.

Dans le budget de 2003, le gouvernement fédéral a annoncé un plan pour augmenter graduellement la PFCE. Elle atteindra, en 2007, 3 243 \$ au maximum par année par enfant. S'il est encourageant de voir que le gouvernement augmente ses investissements, il n'en reste pas moins qu'ils sont insuffisants pour répondre aux besoins des familles et que la mise en œuvre du plan gouvernemental se fait beaucoup trop lentement.

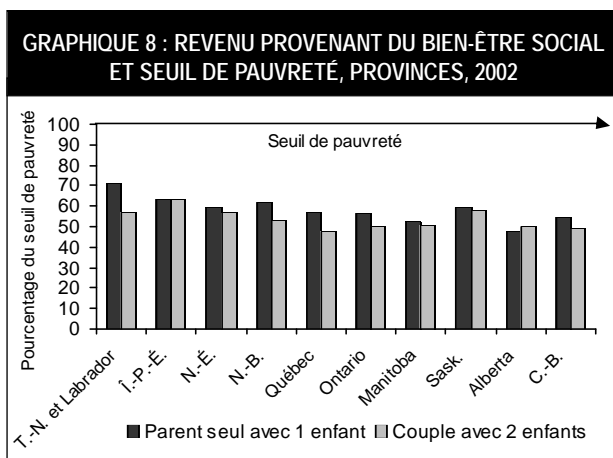
Pour réaliser de véritables progrès en matière de pauvreté infantile, il faut que la Prestation fiscale canadienne pour enfants atteigne 4 900 \$ par enfant¹⁹.

Il faut aussi régler la question des provinces et territoires qui refusent aux familles prestataires d'aide sociale la PFCE. En effet, la majorité des provinces et territoires réduisent le montant des prestations d'aide sociale et autres programmes d'aide versés aux familles (par ex. Prestation provinciale pour enfants) d'une somme égale à la PFCE. Cette pratique persiste en dépit du fait que le revenu provenant de l'aide sociale ait chuté à un rythme constant depuis dix ans.

Un filet de sécurité sociale renouvelé : renforcement du Transfert social canadien

Le régime d'assurance-emploi manquant à l'appel pour beaucoup de personnes sans emploi, bon nombre de familles vulnérables sont forcées d'avoir recours à l'aide sociale. En mars 2004, plus de 544 000 enfants ont dû y avoir recours au Canada. Les enfants et leurs familles comptent pour 52 % des bénéficiaires d'aide sociale au Canada²⁰. Pour la majorité de ces familles, c'est un va-et-vient constant. Par ailleurs, à cause de facteurs tels que le chômage, le sous-emploi, la maladie, l'invalidité et la pénurie de soutien, certaines familles y ont recours pendant de longues périodes de temps.

Lorsque le gouvernement fédéral a aboli le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) en 1995, d'importants principes et mécanismes de protection pour les bénéficiaires d'aide sociale sont disparus. La fin du RAPC, conjuguée à une réduction massive des transferts fédéraux de l'ordre de 12 milliards de dollars, a eu pour effet de réduire substantiellement les niveaux de prestations et d'introduire des restrictions excluant beaucoup de Canadiens et de Canadiennes des protections de dernier recours du filet de sécurité sociale. À titre d'exemple, le niveau des prestations d'aide sociale versées aux familles n'est pas près d'approcher le seuil de la pauvreté dans aucune province au Canada (graphique 8)²¹.



Source : Conseil national du bien-être social, Revenus de bien-être social 2003, printemps 2004.

Tous les gouvernements doivent faire preuve de leadership pour endiguer la pauvreté croissante des familles bénéficiaires d'aide sociale.

L'instauration du Transfert social canadien (TSC), assorti de son objectif de transparence et de reddition de comptes, est une occasion de rebâtir des systèmes intégrés de bien-être social et de services sociaux qui respectent la dignité des familles assistées sociales. La clé du succès du TSC repose sur trois éléments : 1) créer des programmes de financement distincts pour l'éducation postsecondaire, les services éducatifs et de garde à l'enfance et l'habitation et axer le TSC sur les services sociaux et le bien-être social, 2) accroître le niveau de financement fédéral et 3) adopter des principes exécutoires pour faire en sorte que les personnes qui en ont besoin aient accès à des services de soutien adéquats.

Instauration d'un système national de services éducatifs et de garde à l'enfance

« ... Nous croyons qu'un bon programme national d'apprentissage et de garde pour nos enfants constitue le meilleur investissement qui soit dans leur avenir et le nôtre. »

Premier ministre Martin en réponse au discours du trône, 5 octobre 2004

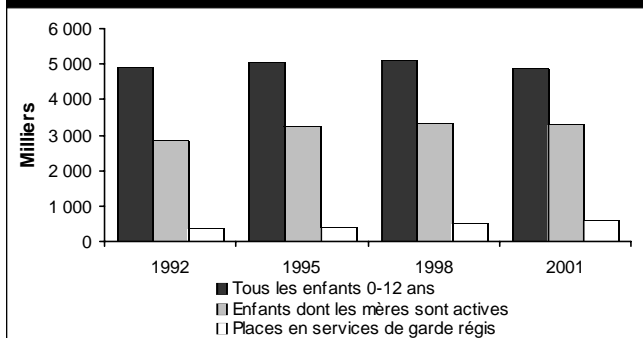
Le Canada doit se doter d'un solide système universel de services éducatifs et de garde à l'enfance (séje) qui servira de pierre d'assise à la stratégie canadienne de développement humain et permettre aux parents de travailler ou de se perfectionner. Bien qu'un programme de séje ne soit pas de prime abord un programme de lutte contre la pauvreté, investir dans le développement et l'apprentissage des jeunes enfants est une étape essentielle pour les extraire de la pauvreté. Les séjes sont essentiels pour soutenir le développement et l'épanouissement des enfants et pour augmenter leurs chances de réussir à l'école, de grandir en santé et devenir autonomes.

Les séjes au Canada font face actuellement à deux problèmes majeurs en termes de politiques gouvernementales. Premièrement, les politiques publiques tant à l'échelle fédérale que provinciale et territoriale sont incohérentes et mal définies. Les réseaux bigarrés de séje au Canada ne correspondent aucunement à ce qui pourrait s'appeler un système. Seule la maternelle cinq ans est universelle. Les principaux programmes de séje - maternelle, jardins d'enfants et services de garde - ne sont pas intégrés.

Deuxièmement, le financement public consacré aux séjes est très inadéquat²². Les dépenses des provinces par enfant pour des services de garde réglementés varient considérablement à travers le pays et ont des répercussions énormes sur les coûts que doivent assumer les familles.

Ces deux problèmes vont de pair et sont directement responsables de problèmes importants au chapitre de la prestation des services, à savoir l'accès restreint aux services requis et leur qualité médiocre. En 2001, le nombre de places en services de garde réglementés suffisait à peine à répondre aux besoins de 12,1 % des enfants âgés de zéro à douze ans, une hausse par rapport à 7,5 % en 1992 (graphique 9) résultant en grande partie de l'augmentation du nombre de places au Québec. La croissance du nombre de places en services de garde réglementés avait chuté dramatiquement durant les années 1990.

GRAPHIQUE 9 : ACCÈS AUX SERVICES DE GARDE RÉGLEMENTÉS AU CANADA, 1992-2001



Source : Friendly, Beach et Turiano (2002). *Early Childhood Care and Education in Canada : Provinces and Territories 2001*.

À la fin des années 1990, les gouvernements fédéral et provinciaux (excluant le Québec) ont signé une série d'ententes intergouvernementales qui ont eu pour effet de faire progresser significativement le dossier des séjes à l'échelle nationale. L'Entente-cadre multilatérale sur l'apprentissage des jeunes enfants et les services de garde à la petite enfance conclue en 2003 marque l'avènement d'un consensus national quant à l'importance des séjes de bonne qualité.

Il est très encourageant de constater l'engagement fédéral à l'égard de la création, en collaboration avec les provinces, d'un système national de services éducatifs et de garde à l'enfance. L'instauration d'un tel système marquerait l'avancée la plus importante de la décennie en termes de politique sociale. Son succès repose sur des actions qui enchâsseront dans la loi un ensemble de principes fondamentaux. Un système public de séje devra s'appuyer sur les principes suivants : qualité, universalité, accessibilité, développement de l'enfant et inclusion de tous les enfants. L'accès aux fonds fédéraux devrait être assujéti à des mécanismes de reddition de comptes de manière à s'assurer que toutes les familles à travers le pays aient accès à des services qui respectent ces principes. Le financement fédéral devrait atteindre au minimum cinq milliards de dollars dans la cinquième année du plan de façon à jeter les bases d'un système intégré.



Sur la voie de logements adéquats et abordables pour toutes les familles

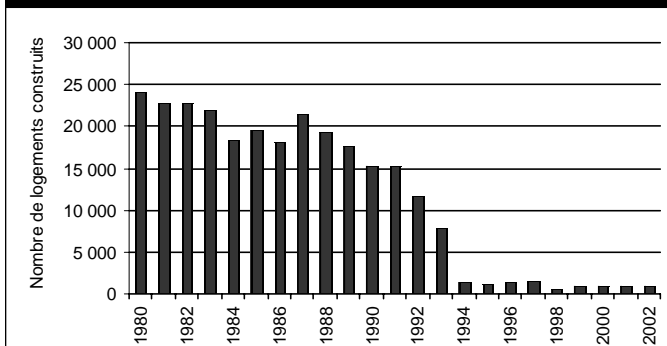
Les enfants ont besoin de logements adéquats et abordables pour rester en santé et se développer. Les enfants du Canada ont besoin de logements sûrs pour s'enraciner dans leur milieu, avoir de meilleures chances de réussir à l'école et permettre à leurs parents de participer au marché du travail, se perfectionner ou s'instruire.

À l'instar du gouvernement fédéral qui a cessé d'investir dans la construction de nouveaux logements sociaux au milieu des années 1990, la plupart des provinces ont fait de même. La diminution des programmes de soutien fédéraux et provinciaux et le déclin des investissements privés ont eu pour effet de créer une crise à travers le pays dans le secteur du logement locatif à prix modique (graphique 10).

Depuis 1996, seulement 8 800 unités de logement locatif ont été construites en moyenne par année au Canada et les loyers, pour la plupart, sont inabordables pour un ménage moyen canadien²³. Si on prend en compte toutes les familles avec enfants au Canada, une famille avec enfant sur cinq vit dans un logement inabordable, c'est-à-dire où le loyer compte pour plus de 30 % du revenu total de la famille. Si on prend en compte les familles pauvres avec enfant, 68 % vivent dans un logement inabordable. Ces loyers excessifs minent les budgets restreints des familles et créent du stress que doivent subir les enfants à la maison. La part du revenu que la famille consacrerait au paiement du loyer déterminera ce qui lui restera pour se procurer la nourriture et les autres objets de première nécessité pour l'éducation des enfants.



GRAPHIQUE 10 : CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR ANNÉE, 1980 - 2002



Source : préparé par l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine à partir des données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

La légère hausse récente du taux d'occupation des logements locatifs privés est trompeuse. En effet, les loyers ont tellement augmenté dans le secteur privé que les locataires n'ont tout simplement pas les moyens de payer. Par conséquent, dans beaucoup de parties du pays, il y a des logements vacants mais, en même temps, beaucoup de ménages qui cherchent désespérément un logement à prix abordable.

Récemment, des gestes timides ont été posés pour remédier à la crise du logement au Canada. En vertu de l'Entente-cadre sur le logement abordable, le gouvernement fédéral a promis d'accroître de 1,5 milliards de dollars sur cinq ans le financement consacré au logement social. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du dossier de l'habitation avaient convenu de financer quelque 32 000 nouveaux logements à prix modique à la signature de l'Entente-cadre sur le logement abordable mais, après deux ans, on constate la mise en chantier de seulement 7 500 unités²⁴. Suivant une décennie de négligence, le problème du logement abordable persiste et s'aggrave, notamment pour les familles vivant en milieu urbain. Il faut trouver des solutions pour régler l'imbrroglio entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux relativement au partage des coûts. Ces conflits ont eu pour effet de geler les fonds consentis par le gouvernement fédéral en vertu de l'entente-cadre.

Le Canada doit, sans plus tarder, se doter d'une nouvelle stratégie pan-canadienne d'habitation, assortie d'une enveloppe budgétaire substantiellement augmentée. Et le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership à cet égard. Les gouvernements provinciaux doivent non seulement contribuer à augmenter l'offre de logements à prix abordable mais ils doivent aussi hausser le niveau des allocations pour le logement consenties aux bénéficiaires d'aide sociale de façon à prendre en compte le coût des loyers dans les diverses collectivités.



Les chemins du progrès : solutions pour contrer la pauvreté infantile au Canada

Nous [...] engageons à appliquer le Plan d'action en envisageant [...] des législations, des politiques et des plans d'action nationaux efficaces, et consacrer des ressources à la promotion et à la défense des droits et du bien-être des enfants [...]

Un monde digne des enfants - plan d'action ratifié par le gouvernement canadien et d'autres chefs d'Etat à l'occasion de la session extraordinaire de l'ONU consacrée aux enfants, en mai 2002.

Le Canada doit se doter d'une stratégie globale et étalée sur plusieurs années pour s'attaquer aux niveaux élevés et persistants de pauvreté infantile dans le pays. Pour soutenir le mieux-être des enfants, il faut manifester une volonté semblable à celle dont a fait preuve le gouvernement fédéral dans sa lutte pour réduire le déficit. Il faut la même détermination pour mettre en œuvre une stratégie de réduction de pauvreté durable, soutenue et adéquatement financée qu'ont affichée, il n'y a pas longtemps, les gouvernements fédéral et provinciaux pour soutenir à long terme le système canadien de santé.

S'il est vrai que le gouvernement fédéral doit assumer le leadership, le respect de l'engagement du Canada à l'égard de ses enfants nécessitera des actions pancanadiennes.

Le Parlement doit être uni et déterminé dans sa résolution de transposer ses paroles en actions concrètes pour transformer la vie des enfants. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont un rôle déterminant à jouer dans des secteurs aussi importants que la hausse du salaire minimum, la création d'un système national de services éducatifs et de garde à l'enfance et l'offre de logements à prix abordable. Les municipalités peuvent et souhaitent jouer un rôle plus important au chapitre de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales qui minent la vie citoyenne dans les grandes villes du Canada. D'autres leaders communautaires et organisations bénévoles ont également un rôle majeur à jouer en termes de rebâtir l'infrastructure sociale canadienne.

Un Plan d'investissement social à la faveur des enfants et des familles

Campagne 2000 s'attend à ce que le gouvernement du Canada se dote d'un *Plan d'investissement social* à la faveur des enfants et des familles pour orienter ses actions au cours des cinq prochaines années. Le plan devrait tenir compte du fait que la pauvreté des enfants est un problème multidimensionnel qui exige, par conséquent, des solutions multidimensionnelles. Un seul projectile en argent ne pourra atteindre la cible. En vertu du Plan d'investissement social et de ses cinq composantes, Campagne 2000 formule les recommandations d'initiatives majeures suivantes :



1. Accroissement du nombre de bons emplois à salaires décents

- **Augmenter le salaire minimum** pour qu'il atteigne le salaire décent de 10 \$ l'heure dans toutes les provinces et territoires et dans les secteurs assujettis à la législation fédérale.
- Établir une **Commission fédérale-provinciale sur le salaire décent** pour examiner la question des salaires, des heures de travail, des avantages sociaux et de la syndicalisation, et formuler des recommandations à ces égards. La commission devrait voir à l'élaboration de stratégies pour contrer l'exclusion du marché du travail et la précarité dont souffrent les immigrantes et immigrants, les groupes racialisés, les Autochtones et les mères chefs de familles monoparentales.
- Élaborer et mettre en œuvre une **stratégie pour faciliter l'intégration des immigrantes et immigrants qualifiés**. Cette stratégie devrait impliquer tous les échelons de gouvernement ainsi qu'un éventail diversifié d'acteurs concernés²⁵.
- Restaurer le niveau d'admissibilité au **Programme d'assurance-emploi** en adoptant un critère uniforme d'admissibilité de 360 heures et étendre la période de prestations à un an pour protéger tous les salariés, y compris les parents à faible revenu, lors de périodes de récession.
- Élaborer une **stratégie fédérale-provinciale du marché du travail visant les personnes ayant des limitations fonctionnelles**, y compris des stratégies adaptées spécifiquement à certaines limitations fonctionnelles.
- Adopter des **ordonnances de salaires décents et des politiques d'accès et d'équité** à tous les échelons de gouvernement pour stimuler la création de bons emplois au moyen de clauses régissant l'attribution de contrats gouvernementaux.

2. Un régime efficace de prestation unifiée pour les enfants

- Le gouvernement fédéral doit **consolider les divers programmes de prestations pour les enfants en un seul régime** dans la première année de la mise en œuvre de son Plan d'investissement social et hausser la prestation pour enfant à 4 900 \$ maximum (dollars de 2005) par enfant d'ici la troisième année du plan.

3. Un système universellement accessible de services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité

- Le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, les territoires et les experts du milieu, doit assumer le leadership et voir à l'instauration, pour l'ensemble des familles canadiennes, d'un **système intégré de services éducatifs et de garde à l'enfance**, fondé sur les principes d'universalité, de qualité, d'accessibilité, de développement de l'enfant et d'inclusion.
- Les provinces doivent s'engager à lancer des programmes qui respecteront ces principes et seront assortis de plans comportant des buts, objectifs, calendriers de réalisation et mécanismes d'évaluation.
- Le financement fédéral doit augmenter sur une base continue jusqu'à ce qu'il atteigne 5 milliards de dollars de plus qu'actuellement d'ici l'an cinq du Plan et les provinces doivent maintenir et augmenter leurs seuils de financement actuels.

4. Augmentation substantielle du nombre de logements à prix abordable

- Il faut construire à chaque année et pendant les cinq prochaines années 25 000 nouveaux logements à prix abordable.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent mettre fin à l'imbraglio actuel concernant leurs engagements et agir sur-le-champ pour augmenter l'offre.

5. Filet national de sécurité sociale renouvelé : Transfert social canadien

- Le gouvernement fédéral doit créer des **mécanismes de financement distincts** pour l'éducation postsecondaire, les services éducatifs et de garde à l'enfance, le bien-être social et les services sociaux, et pour l'habitation.
- Le gouvernement fédéral doit **restaurer les transferts en matière de bien-être social et de services sociaux** et négocier de nouveaux modes de financement avec les provinces et territoires de manière à consentir des fonds suffisants, stables et prévisibles qui prennent en compte les disparités économiques régionales.
- Il faut adopter des principes fondamentaux et exécutoires pour faire en sorte que ce filet de sécurité sociale de dernier recours procure un soutien financier adéquat et soit accessible à tous les Canadiens et Canadiennes à faible revenu sans autres moyens de subsistance. Il faut qu'il y ait la garantie d'un droit d'appel.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en consultation avec les communautés autochtones, doivent élaborer une **stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain** et s'engager, en vertu du Transfert social canadien, à soutenir financièrement des services communautaires destinés aux Autochtones vivant en dehors des réserves, planifiés et dispensés par des organismes autochtones.
- En vertu d'un **transfert pour l'éducation postsecondaire**, le gouvernement fédéral doit améliorer l'accès aux études postsecondaires en augmentant les budgets consentis à l'aide aux étudiants et étudiantes et en affectant une partie plus importante de ces budgets aux programmes de bourses fondées sur les besoins.
- Les instances gouvernementales supérieures, de concert avec les leaders autochtones, doivent élaborer un **Plan d'intégration des enfants ayant des limitations fonctionnelles**.



Vers l'avant

Les solutions peu dispendieuses pour éradiquer la pauvreté des enfants n'existent pas; pas plus qu'elles n'existaient, il y a deux décennies, pour mettre fin à la pauvreté des personnes âgées. Aujourd'hui, le Canada se démarque à l'échelle internationale. Ses investissements substantiels dans le programme de sécurité du revenu canadien ont permis de réduire la pauvreté des personnes âgées d'au moins 50 %.

On ne peut plus se contenter de verser des acomptes. Il faut payer la note au complet pour respecter la promesse faite il y a longtemps d'éradiquer la pauvreté des enfants au Canada. Pour mettre en œuvre les initiatives majeures que propose Campagne 2000 et réaliser le Plan d'investissement social, il faudra investir substantiellement d'ici les cinq prochaines années. Les gouvernements devront s'engager à investir au moins 1,5 % de notre PIB ou approximativement 18 milliards de dollars s'ils veulent jeter une base solide sur laquelle ces initiatives viendront s'appuyer²⁶.

Au cours de la prochaine décennie, le Canada peut générer les fonds suffisants pour investir significativement dans un Plan d'investissement social qui transformera véritablement la vie de milliers d'enfants et de familles au Canada. Il s'agira d'utiliser les surplus prévus, conjugués à des mesures fiscales bien ciblées, pour s'attaquer au déficit social persistant du Canada.

La preuve est faite et démontrée depuis longtemps : il existe un lien fondamental entre un bon départ dans la vie, le mieux-être à long terme des enfants et leur développement ultérieur. La pauvreté et les inégalités de revenu sont des obstacles majeurs au développement et à la santé des enfants, à la cohésion communautaire et sociale ainsi qu'au mieux-être social et économique du Canada dans son ensemble.

Le but ultime du Canada devrait être de créer des milieux de vie où les enfants peuvent s'épanouir - pas simplement survivre. L'édification d'une nation où les enfants s'épanouissent est la base la plus sûre pour fournir à tous les Canadiens et Canadiennes la meilleure chance possible de se réaliser en termes de santé et de mieux-être et pour assurer les fondements d'une prospérité économique durable.

Campagne 2000 remercie les organismes suivants pour leur appui :

Laidlaw Foundation, Sisters of St. Joseph du diocèse de London (ON), The Atkinson Charitable Foundation, Fondation Lucie et André Chagnon, Canadian Bridge Federation Charitable Foundation, Congrès du travail du Canada, Travailleuses et travailleurs canadiens de l'automobile, Canadian Feed the Children, Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux, Conseil national des femmes du Canada, Fédération des enseignantes et enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, Fédération des enseignantes et enseignants du secondaire de l'Ontario, Association des enseignantes et enseignants anglo-catholiques ontariens, Services à la famille Canada, B.C. Government & Service Employees' Union, Conférence des évêques catholiques du Canada, Campaign Against Child Poverty, nos très dévoués partenaires nationaux, provinciaux et communautaires, ainsi que nos nombreux supporters individuels.

Merci aussi au Conseil canadien de développement social pour son soutien à la recherche. Et nos remerciements à Family Service Association de Toronto, notre organisme parrain soutenu par United Way of Greater Toronto, pour son appui indéfectible et généreux.

NOTES:

1. Les données les plus récentes en matière de pauvreté infantile datent de 2002. Les données sur la pauvreté infantile, colligées par le Conseil canadien de développement social, ont été tirées de *Tendances en matière de revenu au Canada 1980-2002*, Statistique Canada 13F0022XCB. Les enfants pauvres sont ceux qui vivent dans des familles dont le revenu total avant impôt se situe sous le Seuil de faible revenu (SFR) établi par Statistique Canada. Un enfant est défini comme étant une personne de moins de 18 ans vivant avec son parent ou son tuteur ou ses parents ou ses tuteurs, excluant les personnes seules, ceux qui sont le gagne-pain principal ou ceux qui sont la conjointe ou le conjoint du gagne-pain principal. Les données provenant de Statistique Canada ne comprennent pas d'information sur les Autochtones vivant dans les réserves, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Nunavut, ni sur les enfants vivant en institution.
2. L'Association canadienne des banques alimentaires (2004). *Hunger count 2004*. Toronto : CAFB
3. Données tirées du Recensement 2001, Statistique Canada, sur les personnes âgées de moins de dix-huit ans. Les données sur la pauvreté infantile pour les groupes de cette section ne sont pas publiées sur une base annuelle pas Statistique Canada dans *Tendances en matière de revenu au Canada*. Les disparités en termes de données sur la pauvreté infantile dans cette section sont le résultat des différentes méthodes de collecte de données utilisées dans les diverses enquêtes de Statistique Canada. L'expression "enfants ayant des limitations fonctionnelles" s'applique aux enfants qui ont du mal avec les activités quotidiennes et pour qui il faut réduire le nombre ou le type d'activités à cause d'une incapacité physique ou intellectuelle ou d'un problème de santé. Les enfants qui appartiennent à une minorité visible ou à un groupe racialisé sont ceux qui, en vertu de la Loi sur l'égalité en matière d'emploi, ne sont pas blanc de race ou de couleur (excluant les Autochtones).
4. Cf., par exemple, Wiggins, Cindy (2003): *Women's Work : Challenging and Changing the World*. Rapport de recherche 23. Ottawa: CTC. Morris Marika (2002). *Les femmes et la pauvreté*. Toronto : Institut canadien de recherche sur les femmes.
5. Bloom, M. et M. Grant (2001). *Brain Gain : The Economic Benefits of Recognizing Credentials in Canada*. Ottawa: Conference Board du Canada
6. Cf., par exemple, Reitz, J. (2004). *The Institutional context of Immigration Policy and Immigrant Skill Utilization in Canada*. Université de Toronto
7. Selon Saloojee (2003), l'expression "racialisation" réfère au processus d'attribution d'une signification sociale à des différences somatiques telles que la couleur de la peau. Ce processus engendre des idéologies, des politiques et des pratiques d'exclusion et d'inclusion qui structurent les inégalités sociales. Pour approfondir la question, consulter Saloojee, A. (2003) *Social Inclusion, Anti-Racism, and Democratic Citizenship*. Toronto : Laidlaw Foundation. Pour une analyse du phénomène de la racialisation de la pauvreté au Canada, Cf., par exemple, Galabuzi, Grace-Edward, (2001). *Canada's Creeping Economic Apartheid : the Economic Segregation and Social Marginalisation of Racialized Groups*. Toronto: Canadian Center for Social Justice Foundation for Research and Education. Agocs C. (2001) *Systemic Racism in Employment in Canada: Diagnosing Systemic Racism in Organizational Culture*. Toronto: Canadian Race Relations Foundation.
8. Préparé par Campagne 2000 à partir des données du Recensement 2001, Statistique Canada, 97F0019XCBO1057.
9. McIsaac, E. (Mai 2003). *Immigrants in Canadian Cities: Census 2001 - What Do the Data Tell Us*. Ottawa: Institut de recherche en politiques publiques
10. Cf., par exemple, Anderson, J. (Mars 2003). *Aboriginal children in poverty in urban communities: Social exclusion and the growing racialization of poverty in Canada*. Ottawa: Conseil canadien de développement social. National Association of Friendship Centres. (Septembre 2003). *Canada at risk: Implementing change in Urban Aboriginal Communities from the Friendship Centre perspective*. Ottawa: National Association of Friendship Centres.
11. Préparé par Campagne 2000 à partir des données du Recensement 2001, Statistique Canada, 97F0019XCBO1057.
12. Cf., par exemple, Canadian Coalition for Family Supportive Policy. (2004). *Declaration: A Public policy agenda to support families who have a member with a disability*. Ottawa: CCFSP.
13. Cf., par exemple, Heisz, A., Jackson, A. et Picot, G. (2002) *Winners and losers in the labour market of the 1990's*. Direction des études et analyses - Collection Rapports de recherche, Statistique Canada No. 11F0019 No.184. Jackson, Andrew (Juillet 2003). *Good Jobs in Good Workplaces: reflections on medium-term labour market challenges*. Ottawa: Caledon Institute of Social Policy. Congrès du travail du Canada. (2003). *Low-wage jobs and high wage jobs*. Economy, printemps 14(1).
14. Saunders, R. (2003). *Defining vulnerability in the labour market*. Ottawa: Canadian Policy Research Networks Inc.
15. Andrew Jackson. *Good Jobs in Good Workplaces: reflections on medium-term labour market challenges*. Juillet 2003. Caledon Institute of Social Policy.
16. Jackson, A., et Schetagne, S. (2003). *Solidarity forever? An analysis of union density*. Rapport de recherche 25. Ottawa: Congrès du travail du Canada.
17. Cf., par exemple, Jackson, Andrew (Mai 2003). *Is Work Working for Women?*. Rapport de recherche 22. Ottawa: Congrès du travail du Canada.
18. Congrès du travail du Canada (Mars 2003). *Falling Unemployment Insurance Protection for Canada's Unemployed*. Ottawa: Congrès du travail du Canada.
19. Une mère seule avec un enfant travaillant à temps plein à 10 \$ (c.-à-d. 18 000 \$ de revenu) a besoin d'une prestation pour enfants de 4 900 \$ pour sortir sa famille de la pauvreté. Pour une analyse plus approfondie de la prestation pour enfant et de son lien au travail rémunéré et à la pauvreté, consulter le rapport publié en 2004 par Campagne 2000 intitulé *Les voies du progrès : solutions structurelles pour s'attaquer à la pauvreté infantile*.
20. Compilé par la Direction de l'information et de l'analyse quantitatives, DRHC, octobre 2003.
21. Conseil national du Bien-être social (printemps 2003). *Revenu de bien-être social 2002*. Ottawa: ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Canada.
22. Cf. Organisation de coopération et de développement économiques. (2004). *Early Childhood Education and Care Policy: Canada Country Note*. Paris: OECD. Friendly M., Beach J. et Turiano M. (2002). *Early Childhood Care and Education in Canada: Provinces and Territories 2001*. Toronto: Childcare Resource and Research Unit, University of Toronto.
23. Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine. Mémoire soumis au Comité permanent des Finances, 23 septembre 2003.
24. National Housing and Homelessness Network. (Février 2004). *National Housing and Homelessness Network housing report card 2004*. Ottawa: National Housing and Homelessness Network.
25. Le *Immigrant Employment Council* de la région de Toronto a décrit six secteurs d'interventions spécifiques pour des actions fédérales, provinciales et municipales visant à donner accès à des emplois correspondant à leur formation aux travailleuses et travailleurs qualifiés formés à l'étranger. Le plan comprend, notamment, la révision de la politique d'établissement de manière à ce que l'intégration au marché du travail soit couverte, l'expansion des programmes d'insertion efficaces tels les stages et le mentorat, la collaboration avec les employeurs et d'autres partenaires, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales et, en collaboration avec les gouvernements provincial, régionaux et municipaux, l'accélération de l'insertion sur le marché du travail des immigrantes et immigrants. Pour plus d'information: http://www.maytree.com/PDF_Files/TRIECPrimeMinistersLetter.pdf.
26. Pour approfondir la question consulter le rapport publié en 2004 par Campagne 2000 intitulé *Les voies du progrès : solutions structurelles pour s'attaquer à la pauvreté infantile*.

Campagne 2000 est un réseau pancanadien non partisan regroupant plus de 90 partenaires nationaux, provinciaux et locaux engagés à travailler ensemble en vue de l'éradication de la pauvreté des enfants et des familles au Canada.

PARTENAIRES NATIONAUX : *Boys and Girls Clubs of Canada (Toronto), Campaign Against Child Poverty (Toronto), Canadian Academy of Child Psychiatry (Hamilton), Canadian Association for Young Children (Fredericton), Canadian Association of Family Resource Programs (Ottawa), Canadian Association of Food Banks (Toronto), Canadian Association of Schools of Social Work (Ottawa), Canadian Association for Community Living (Toronto), Canadian Association of Social Workers (Ottawa), Canadian Auto Workers (Toronto), Canadian Child Care Federation (Ottawa), Canadian Council for Reform Judaism (Toronto), Commission on Justice and Peace-Canadian Council of Churches (Toronto), Canadian Council on Social Development (Ottawa), Canadian Federation of Students (Ottawa), Canadian Feed the Children (Toronto), Canadian Housing and Renewal Association (Ottawa), Canadian Institute of Child Health (Ottawa), Canadian Jewish Congress (Ottawa), Canadian Labour Congress (Ottawa), Canadian Mental Health Association (Toronto), Canadian Psychological Association (Burlington), Canadian School Boards Association (Ottawa), Canadian Pensioners Concerned (Toronto), Canadian Teachers' Federation (Ottawa), Catholic Health Association of Canada (Ottawa), Centre for Social Justice (Toronto), Child Care Advocacy Association of Canada (Ottawa), Childcare Resource and Research Unit (Centre for Urban & Community Studies, University of Toronto), Child Poverty Action Group (Toronto), Child Welfare League of Canada (Ottawa), Citizens for Public Justice (Toronto), Family Service Canada (Ottawa), Jewish Women International of Canada (Toronto), Kairos (Toronto), Mazon Canada (Toronto), National Anti-Poverty Organization (Ottawa), National Council of Jewish Women of Canada (Winnipeg), National Council of Women of Canada (Ottawa), National Association of Friendship Centres (Ottawa), Oxfam Canada (Ottawa), Pueblo (Toronto), Save the Children - Canada (Toronto), Specialink: The National Centre for Child Care Inclusion (Sydney), United Steelworkers of America (Toronto), YWCA of/du Canada (Toronto).*

PARTENAIRES PROVINCIAUX ET LOCAUX : *Terre-Neuve Community Services Council (St. John's); Nouvelle-Écosse North End Community Health Centre (Halifax), Dalhousie Legal Aid Service (Halifax), Anti-Poverty Network (Halifax), Nova Scotia Council for the Family (Halifax), Nova Scotia School Boards Association (Dartmouth), Annapolis Valley-Hants: Community Action Program for Children (Canning); Nouveau-Brunswick Human Development Council (Saint John), Centre de Bénévolat de la Péninsule Acadienne Inc. (Caraquet); Île-du-Prince-Édouard Chances (Charlottetown); Québec Moisson Montreal Harvest (Liess); Ontario Canadian Tamil Women's Community (Toronto), Ontario Campaign 2000 (Toronto), Ontario Federation of Indian Friendship Centres (Toronto), Ontario Social Development Council (Toronto), Interfaith Social Assistance Review Coalition (Waterloo), Registered Nurses' Association of Ontario (Toronto), Ontario Coalition for Better Child Care (Toronto), Ontario Psychological Association (Toronto), Ontario Association of Social Workers (Toronto), Ontario Association of Children's Rehabilitation Services (Toronto), Ontario Association of Children's Mental Health Centres (Toronto), Ontario Public Health Association (Toronto), Ontario Federation of Labour (Toronto), Ontario Public Service Employees Union (Toronto), Elementary Teachers Federation of Ontario (Toronto), Ontario Secondary School Teachers Federation (Toronto), Ontario English Catholic Teachers' Association (Toronto), United Steelworkers of America, District 6 (Toronto), Ontario Association of Family Resource Programs (Toronto), Ontario Association of Food Banks (Toronto), Provincial Council of Women of Ontario (Niagara-on-the-Lake), The Community Social Planning Council (Toronto), Children's Aid Society of Toronto/Metro Campaign 2000 (Toronto), Family Service Association of Toronto (Toronto), Nellies (Toronto), Somali-Multi Service Centre (Toronto), Halton Social Planning Council (Burlington), Social Planning Council of Peel (Mississauga), Peel Poverty Action Group (Mississauga); Children's Aid Society of Peel (Peel), Peterborough Social Planning Council (Peterborough), Durham Child Poverty Task Force (Ajax), 905-Area Faith Community Leaders; Grey Bruce Huron Perth District Health Council (Mitchell); Centre-sud de l'Ontario Social Planning and Research Council of Hamilton-Wentworth (Hamilton); Est de l'Ontario Social Planning Council of Ottawa-Carleton (Ottawa), Ottawa-Carleton CPAG (Ottawa), Carleton University's School of Social Work (Ottawa), Children's Aid Society of Ottawa-Carleton (Ottawa); Hastings & Prince Edward Legal Services (Belleville); Sud-ouest de l'Ontario Southwestern Ontario CPAG (London), Sisters of St. Joseph of London, Ontario (London), CAPC Niagara Brighter Futures (Welland); Nord de l'Ontario Laurentian University (Sudbury), Office of Social Affairs - Diocese of Sault Ste-Marie (North Bay); Manitoba Social Planning Council of Winnipeg (Winnipeg), Native Addictions Council of Manitoba (Winnipeg); Saskatchewan Social Policy Research Unit, University of Regina (Regina); Alberta Edmonton Social Planning Council (Edmonton), Feeding Calgary's Children Initiative (Calgary); Colombie-britannique B.C. Campaign 2000 has over 15 local and regional organizations, including Social Planning and Research Council (Vancouver), First Call!!!: B.C. Child and Youth Advocacy Coalition (Vancouver), and Federated Anti-Poverty Groups of B.C. (Dawson Creek); Yukon Yukon Anti-Poverty Coalition (Whitehorse).*

Pour obtenir ce rapport et d'autres publications de Campagne 2000, veuillez remplir le bon de commande en ligne : www.campaign2000.ca ou téléphoner au (416) 595-9230, poste 244.

Publication : Campagne 2000
Conception : Nancy Steckley
Traduction : Jocelyne Tougas
Website : Design by Billie Carroll
Photos : John Bonnar, avec la permission de la garderie Orde Day Care de Toronto et banque de photos de Campagne 2000
ISBN 1-894250-35-4 Disponible en anglais
Fabrication syndicale, SEEFPO, section locale 594